Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 022-212203137-20260428-202604009-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

**Commune de SAINT MARTIN DES PRES**

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 11
Date de convocation : 21/04/2026

# Délibération du conseil municipal

**Mardi 28 avril 2026 à 18 heures 30**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DES PRES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ALLENO Patrice, Maire.
**PRESENTS** : ALLENO Patrice, ORAIN Maxime, LAHAY Alexandra, BERTHELOT Yann, SOULAT Rémi, LE BOURDAIS Roselyne, CHELIN Valérie, BOURRIOUX Céline, BESNARD David, DANJON Frédérique, BALAVOINE Thierry,
**SECRETAIRE DE SEANCE** : LAHAY Alexandra

---

## N°202604005 - BUDGET BOULANGERIE 2026

Après avoir comblé le besoin de financement en section d'investissement et financé la section de fonctionnement, il a été constaté un surplus de recettes soit la somme de 5 102.00 €.

Aussi, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 5 102.00 € au budget principal de la commune – compte 75821 « Excédent des budgets annexes »

Pour copie conforme
Le Maire,

Certifié exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en Préfecture le 29 JUIL. 2026
et de sa publication le 29 JUIL. 2026
Le Maire,

MAIRIE DE ST-MARTIN-DES-PRES 22320